République française
Région Nouvelle-Aquitaine
Département de la Vienne

GRAND POITIERS
Communauté urbaine

Poitiers, le 7.6.2019

Le Président,

à

Monsieur Alain ROUSSET
Président de la Région Nouvelle-Aquitaine
Région Nouvelle-Aquitaine
14 rue François-de-Sourdis
CS 81 383
33 077 BORDEAUX CEDEX

Direction Générale
Politiques territoriales
Direction Relations territoriales

N / Réf. : DF/ER/ST D19-003745
Dossier suivi par Dorine FEROU
Tél. : 05 49 52 37 88
dorine.ferou@grandpoitiers.fr

Objet : Concertation programmes européens 2021-2027
PJ : Contribution de la communauté urbaine de Grand Poitiers

Monsieur le Président, Cher Alain,

Vous avez sollicité mes services en octobre dernier sur la question des objectifs d'investissements des fonds européens pour la période de 2021-2027. Je vous remercie d'avoir pris l'initiative de cet échange, sur un sujet auquel Grand Poitiers porte une attention particulière.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la contribution de Grand Poitiers sur cette question. Elle sera également versée sur la plateforme numérique de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Dans le cadre de cette démarche, j'en profite pour confirmer ma volonté de participer aux discussions sur l'élaboration des nouveaux programmes régionaux. J'ai d'ailleurs déjà affiché mon intérêt pour une gouvernance européenne décentralisée et une politique de cohésion forte, portée par les acteurs locaux en signant la charte *#CohésionAlliance*.

Grand Poitiers doit pouvoir maîtriser les fonds européens sur l'ensemble de son territoire, afin de mieux articuler les espaces urbains et ruraux et renforcer l'intégration de la communauté urbaine, en cohérence avec le Projet de Territoire adopté en mai 2018. La mise en place d'un Investissement Territorial Intégré dédié à l'urbain durant la précédente programmation doit pouvoir être réactualisé et redéfini au regard des nouvelles réalités territoriales.

Mon souhait est d'articuler le soutien des projets par les fonds européens tant sur les quartiers politiques de la Ville, que sur l'ensemble des espaces de la Communauté urbaine, petites villes et communes plus rurales. J'y vois comme avantage le fait de donner aux comités de programmation locale un vrai rôle décisionnaire dans l'élaboration des axes d'attribution, de conserver une action renforcée en termes d'emploi, de valoriser le secteur de la création artistique, culturelle, le patrimoine et le tourisme. Le financement d'infrastructures de mobilité (transports collectifs vers les zones les plus éloignées des équipements de centralité) ou de projets liés à la mobilité inclusive et énergétique devrait aussi trouver sa place dans les futurs programmes établis par la Région.

Je n'ignore pas le contexte difficile dans lequel la programmation des fonds 2014-2020 doit se solder et je vous remercie des efforts réalisés pour conduire cette fin de programme dans les meilleures conditions.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.

Amitiés

Alain CLAEYS

Programmes européens

Nouvelle-Aquitaine 2021-2027

Contribution de la Communauté urbaine de Grand Poitiers

CONCERTATION PROGRAMMES EUROPEENS 2021-2027

Quelles sont, selon vous, les priorités stratégiques qui devraient être soutenues par les fonds européens sur la période 2021-2027 en Nouvelle aquitaine afin d'accompagner le développement des territoires ?

FEDER/FSE +

La Communauté urbaine de Grand Poitiers a pris connaissance de la réduction des objectifs spécifiques à cinq thématiques et souhaite formuler les précisions suivantes :

OS n°1 « Une Europe intelligente - transformation industrielle innovante et intelligente » grâce à la recherche, à l'innovation, à la numérisation, à la transformation économique et au soutien aux petites entreprise et à la coopération internationale.

- ✓ La concentration minimum des crédits FEDER sur cet axe peut aller de 60 % à 85 %, selon la quotité de l'OS2.

Proposition de Grand Poitiers : il est demandé que soit négociée une concentration des crédits limitée à 50 % pour que d'autres domaines de politiques publiques puissent être soutenus. L'OS 1 doit défendre la créativité des territoires, comme levier d'innovation et de développement puisque l'économie est mouvante et les filières se diversifient.

Grand Poitiers, territoire d'expérimentation, encourage les incubateurs des industries créatives et culturelles. L'OS 1 doit préciser les nouvelles filières et chaînes de valeurs des territoires à soutenir, telles que :

- L'e-éducation et les entreprises de l'Ed-Tech
- L'e-santé
- L'industrie culturelle, numérique et créative
- L'e-sport et l'industrie du jeu (plateau et vidéo)
- Les industries expérimentales autour de la transition énergétique et des sciences fondamentales
- Les jeunes talents
- l'éco-tourisme autour des forêts et des différentes vallées (Clain, Boivre, Miosson, etc....) traversant Grand Poitiers.

Conformément au projet de territoire de Grand Poitiers, il s'agit de révéler l'identité économique du territoire. Cela passe aussi par la volonté de développer des écosystèmes innovants au bénéfice des

entrepreneurs du territoire sur de nouveaux marchés et usages, par exemple la silver economy, qui s'illustre dans l'industrie nouvelle du jeu vidéo portée par la Gamers Assembly et l'e-sport.

Concernant les PME, il faudra aussi préciser le soutien à l'ESS (un millier d'entreprises de petites tailles sur le territoire dont un riche secteur associatif et coopératif) et aux commerces et à l'artisanat, en ville comme à la campagne.

OS n°2 « une Europe plus verte et à faible émissions de carbone – transition énergétique propre et équitable, investissements verts et bleus, économie circulaire, adaptation au changement climatique et prévention des risques » qui met en œuvre l'accord de Paris sur le climat signé le 22 avril 2016 et investit en faveur des Énergies Renouvelables.

- ✓ La concentration minimum des crédits FEDER sur cet axe peut aller de 0 % à 25 %.

Proposition de Grand Poitiers : Grand Poitiers plaide pour une concentration minimum à 20 % pour un enjeu d'importance et préconise de préserver et valoriser les espaces naturels et agricoles comme vecteur d'attractivité et de cadre de vie.

Grand Poitiers prévoit de nombreux projets sur cet objectif, autour des espaces verts, des déplacements doux, de la transition énergétique (installation, équipements et sensibilisation). Les objectifs opérationnels préconisés en matière de gestion et de sécurisation de la ressource en eau et ceux concernant la gestion des déchets pourraient être étendus aux milieux urbains et péri-urbains (et non réservés aux seuls RUP), dans un souci de préservation de l'environnement.

Grand Poitiers est pourvu de forêts et de vallées remarquables (Clain, Boivre, Miosson, etc....) avec des infrastructures de plein air à déployer ou moderniser. Le Parc Naturel Urbain qui encercle le cœur de la ville-centre constitue un vrai corridor de continuités écologiques. Les liens entre territoires ruraux et urbains via les échanges alimentaire est renforcé par le projet alimentaire territorial. Aussi Grand Poitiers estime que cet OS pourrait se décliner autour de la notion de « ville et nature » avec des projets de fermes urbaines, d'agriculture de proximité, d'agroforesterie et de production alimentaire locale.

OS n°3 « Une Europe plus connectée - Mobilité et innovation régionale et connectivité des technologies de la communication » qui concerne les RUP (DOM-TOM).

Proposition de Grand Poitiers : En l'absence d'objectifs relatifs à la Mobilité en Nouvelle-Aquitaine, territoire extrêmement étendu, il est proposé de faire de la mobilité des aires urbaines et de leurs zones rurales voisines, un point central de l'objectif spécifique 5. Il est à noter que la question des transports et des réseaux de télécommunication ne couvrent pas l'ensemble du territoire de Grand Poitiers et que les fonds européens pourraient se concentrer sur des zones reculées ou dites «blanches ». En d'autres termes, cet OS 3 pourrait être étendu aux communes éloignées des équipements de centralités.

OS n° 4 « Une Europe plus sociale -Mise en œuvre du socle européen des droits sociaux », à la faveur de la lutte contre le décrochage scolaire, l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes IEJ, les chômeurs de longue durée, [...] l'intégration des migrants et les luttes contre les discriminations.

- ✓ Le fléchage des dépenses du FSE + est souhaité comme suit : au moins 25 % pour l'insertion sociale, au moins 2% pour la privation matérielle, au moins 10 % pour l'IEJ.

Proposition de Grand Poitiers : Grand Poitiers défend la décentralisation d'une politique renforcée de l'emploi autour d'un PLIE ; le secteur de l'insertion est fortement représenté sur le territoire, interface active entre les quartiers Politique de la Ville très paupérisés et les zones rurales reculées. Il est aussi le lien entre le milieu associatif et les petites et moyennes entreprises. Dans une ville jeune et universitaire, l'insertion vise aussi les étudiants ou les jeunes non-diplômés. La mise en œuvre d'une Subvention globale FSE au niveau d'un PLIE est garante d'une économie locale de proximité.

Grand Poitiers offre une expertise dans ce domaine et peut atteindre les résultats attendus par l'Europe, à condition toutefois de renforcer l'ingénierie de l'Organisme Intermédiaire (OI) : capacités à mobiliser les fonds, modernisation et simplification des outils de suivi et d'évaluation.

L'Autorité de Gestion doit déléguer en confiance la mise en œuvre de la subvention globale. Il est demandé que l'Autorité de Gestion décentralise ou finance les moyens humains aux OI, ou à défaut, qu'il réduise le nombre d'audits pour le mandatement des programmes.

OS n°5 « Une Europe plus proche des citoyens – encouragement du développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières et des initiatives locales », qui soutient les stratégies intégrées ; sur l'axe urbain, l'Intégration socio-économique des migrants, ou défavorisés, pour le logement, services sociaux, le déficit d'infrastructures de santé et d'éducation, la Culture et le Tourisme ; sur les zones rurales, la coopération transnationale et mobilité transfrontalière, le renforcement de la gestion des ressources naturelles de façon intégrée.

- ✓ L'axe urbain doit mobiliser au moins 6% du FEDER.

Proposition de Grand Poitiers : Grand Poitiers plaide pour un taux dédié à l'axe urbain porté à 10 %, mais ça n'est pas tout. L'extension du périmètre de Grand Poitiers et la définition d'un *projet de territoire* couvrant quarante communes, permet d'envisager une stratégie intégrée globale, sur des zones urbaines et rurales. La forme et les outils de cette gestion décentralisée pourront faire l'objet de discussion, soit par la mise en place d'un Développement Local par les acteurs Locaux (DLAL), soit par des ITI, soit par une stratégie urbaine intégrée. La définition de périmètres d'éligibilité pourrait être mise en place. La simplification des outils sera appréciée en tout état de cause, ainsi que l'accompagnement méthodologique pour l'élaboration des dispositifs

Grand Poitiers, valide les objectifs opérationnels décrits dans cet OS n°5 et préconise d'y ajouter une attention particulière pour les thématiques suivantes :

- les investissements soutenant la notoriété, le rayonnement ou l'identité du territoire (culture, patrimoine et tourisme)

- les modes de transports collectifs (publics ou non, alternatifs à la voiture, transports doux, ferroviaire ou fluvial)
- l'appui aux projets ruraux structurants comme la revitalisation des centres-bourgs, le désenclavement numérique et les transports vers les zones rurales
- Anticiper le vieillissement de la population et donner les moyens du « vivre ensemble », de la cohésion sociale et des initiatives en faveur de la « solidarité énergétique territoriale »

FEADER

1. **Grand Poitiers Communauté urbaine souhaite la reconduction du dispositif LEADER.** Il s'agit de conforter et améliorer les principes fondamentaux de ce dispositif, soit :

   - une élaboration de la stratégie de territoire construite par les acteurs locaux (stratégie ascendante avec une liberté dans le choix des axes thématiques de développement),
   - la remise en place de comités de programmation au cœur de la démarche, véritables organes décisionnels (par exemple sans que soit imposée la mise en place d'une grille de notation).

2. **Grand Poitiers Communauté urbaine souhaite pouvoir être bénéficiaire d'un programme LEADER à l'échelle de son territoire.** En mobilisant l'axe 5 du FEDER sur le financement des stratégies de développement local, elle pourrait ainsi **mettre en synergie ses stratégies rurales et urbaines de manière équilibrée**, afin de prendre en compte le bassin de vie de la population dans les projets, d'optimiser les ressources et de mutualiser l'ingénierie.

3. **Grand Poitiers Communauté urbaine demande les évolutions suivantes :**
   - Le cofinancement public obligatoire pour l'attribution d'une subvention FEADER est un frein pour les acteurs privés, et génère un traitement inégalitaire entre les porteurs de projet privés et publics. Ainsi, les **cofinancements** pourraient être publics et privés, à l'instar du FEDER et du FSE. A défaut, il serait impératif que des mécanismes de cofinancements systématiques soient déployés par l'autorité de gestion, comme cela a été mis en place en 2019 (enveloppe régionale fléchée).
   - Le dispositif LEADER doit retrouver un **véritable effet levier**, en permettant de soutenir des projets innovants ou structurant pour le territoire, avec un système d'accompagnement adapté pour les porteurs de projets privés. Il est par ailleurs souhaitable que l'autorité de gestion maintienne la possibilité, pour un porteur fragile, de bénéficier d'une **avance remboursable** (comme instauré en fin de programme 2014/2020 par la Région Nouvelle-Aquitaine).
   - Une réelle **simplification administrative et juridique** doit être proposée (par exemple, la mise en place d'un régime simplifié permettant de qualifier un projet hors aide d'Etat en deçà d'un certain seuil), et les règles de gestion doivent être stabilisées pendant la durée de la programmation, afin de limiter l'insécurité juridique liée à l'apparition en cours de programme de règles nouvelles.
   - La **coopération** doit pouvoir se faire sur la base du volontariat, et l'autorité de gestion pourrait mettre en place un véritable accompagnement sur le sujet.

CONCLUSION GENERALE

Grand Poitiers souhaite que la Région reste autorité de gestion des fonds FEDER-FSE et FEADER.

Grand Poitiers, qui compte désormais quarante communes urbaines et rurales doit pouvoir gérer les fonds européens sur son territoire de façon globale. Notre communauté urbaine s'est dotée d'outils stratégiques affirmant l'importance du fait urbain en articulation étroite avec les communes, y compris celles en milieu rural, ses partenaires et les acteurs économiques.

Sur la précédente programmation, Grand Poitiers était peu concerné par les Programmes de Développement Rural, à l'exception du LEADER. Mais avec l'extension de son territoire et compte tenu des terres agricoles qui s'y trouvent, cela a changé. La Communauté Urbaine souhaite être associée et accompagnée dans la réflexion sur les Dispositifs Locaux de Développement Local (GAL, ITI...). L'autorité de gestion devra veiller à ce qu'une articulation entre les différents fonds et dispositifs soit prévue au moment de l'élaboration des programmes.